

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 14 NOVEMBRE 2016**

Le quatorze novembre deux mil seize, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du sept novembre deux mil seize, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL (pouvoir de Catherine CROTEAU), Florence BARBIER, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON, Jean-Marie FROGER.

Excusées : Catherine CROTEAU (pouvoir à Pierrette BUNEL), Isalyne HERIVEAU, Pascale CHAUSSON, Sandrine WEINHARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Cédric CATOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 14 octobre 2016 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu un courrier de la Préfecture concernant une demande présentée par le GAEC FROGER GIRARD relatif à une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation et de modification du plan d'épandage lié à l'élevage avicole se situant au lieux-dits « la Grande Bardière » et « Les Souches » sur la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

Il est précisé qu'une extension de la partie élevage du GAEC est en cours. Celui-ci passera de 95 à 140 vaches laitières productrices. Le GAEC devra donc gérer des tonnages supplémentaires en effluents d'élevage.

Des gisements importants en matière végétale sont encore disponibles sur l'exploitation, en raison de surfaces de couverts végétaux non valorisées. De plus, des gisements de déchets végétaux sont accessibles à l'extérieur de l'exploitation. Ces différents éléments amènent le GAEC Froger-Girard à envisager une augmentation des capacités de traitement de l'unité de méthanisation actuelle.

Cette installation sera concernée par l'évolution de deux rubriques :

- la rubrique 2781-1-C pour le traitement de matières végétales et d'effluents d'élevage par méthanisation
- la rubrique 2910-C-3 pour la combustion du biogaz

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir donner leur avis sur le dossier présenté ci-dessus. Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter à bulletin secret, les conseillers acceptent à l'unanimité.

Après avoir procédé au dépouillement, le résultat fait ressortir 10 bulletins avis favorable (9+1 pouvoir), l'assemblée délibérante charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération au service de la Préfecture de la Sarthe.

2nd OBJET : DETR PROJETS 2017

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Sous-Préfecture de Mamers effectue un recensement auprès des communes concernant leur projet Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017.

Une fiche d'identification des projets est à retourner, elle comprend la nature du projet ou des projets, le planning prévisionnel, le coût estimatif des travaux HT et le plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir proposer des projets à inscrire dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, L'assemblée délibérante souhaite inscrire :

- 1^{er} projet prioritaire : Aménagement et sécurisation d'un accès piétonnier au terrain de loisirs
- 2nd projet : Création d'un hall d'entrée devant la salle des fêtes Hélène Bertaux

3^{ème} OBJET : DESHERBAGE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE SOLEIL EN LIVRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que Mme Suzanne CARREAU, Présidente de l'association Soleil en livres, souhaite se débarrasser de quelques ouvrages. En conséquence, le conseil municipal doit l'autoriser à effectuer ce « désherbage » de livres. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Suzanne Carreau, Présidente de l'association Soleil en livres, à effectuer le tri des ouvrages.

4^{ème} OBJET : ERDF : DEMANDE ESTIMATION ENFOUISSEMENT RESEAUX

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à demander une estimation auprès du Conseil départemental de la Sarthe concernant l'enfouissement de réseaux électriques des fils dénudés qui pourrait s'effectuer en 2 tranches : 1^{ère} tranche (en 2018) la route de Thorigné sur Dué et la 2nde tranche (en 2019) la rue des Fleurs. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à déposer cette demande auprès des services du Conseil départementale de la Sarthe au service des infrastructures et réseaux. La commune aura à sa charge l'acquisition des lampadaires et une partie du réseau téléphonique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'estimation auprès du Conseil départemental de la Sarthe concernant l'enfouissement de ces réseaux électriques qui pourrait s'effectuer en 2 tranches présentées ci-dessus.

5^{ème} OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AIDE CCAS

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la dernière réunion du CCAS le 25 octobre 2016, les membres de la commission du CCAS souhaiteraient qu'à partir de 2017, dans le budget de la commune, soit mis en place une enveloppe d'un montant de 150 euros pour les demandes d'aides d'urgence. Cette somme sera consacrée à l'achat de première nécessité (couches bébé, lait enfant, alimentation). Ainsi, la commission du CCAS (dont les lignes budgétaires seront rattachées à celui de la commune à partir de l'année prochaine) pourra se réunir sous 24 heures puis informera le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à mettre en place de cette enveloppe Aide CCAS de 150 euros au compte 6713 Secours et dots à partir de 2017 sur le budget de la commune. Cette dépense sera consacrée à l'achat de première nécessité (couches bébé, lait enfant, alimentation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place cette enveloppe Aide CCAS présentée ci-dessus et, par mesure de simplification, souhaiterait donner délégation au Président du CCAS pour attribuer toutes les demandes d'aides et d'informer des aides allouées en cours d'année.

6^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de décision modificative n° 3 du Budget Principal 2016 : INVESTISSEMENT

DEPENSES		DM 3
Chap 020 Dépenses imprévues	- 16942,91	
Chap 16 Emprunts et dettes Article 1641 Emprunts	- 1 000,00	
Chap 21 Immobilisations corporelles Article 2111 terrains nus	+ 83,355,57	
	65 412,66	
RECETTES		
Chap 27638 Autre immobilisation finalisée (<i>avance de la commune</i>)		65 412,66

Ainsi le total investissement dépenses et recettes du BP 2016 s'équilibre à 472 802,66 (au lieu de 472 390 initialement). Il convient de se positionner sur cette décision modificative n° 3 du Budget Principal 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative n° 3 du Budget Principal 2016.

7^{ème} OBJET : VALIDATION DEVIS LEBLANC

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande de devis a été effectuée auprès de la société Leblanc afin de remplacer les illuminations de Noël défectueuses (sphères et branches lumineuses). Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis afin de remplacer les décorations abîmées.

Il propose aux conseillers de l'autoriser à signer le devis pour un montant maximum de 1 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis Leblanc pour un montant maximum de 1 000 € TTC afin de remplacer les illuminations usées.

8^{ème} OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL 2016 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Mme Monique ROZEC percepteur à la trésorerie de Saint-Calais a transmis à la mairie son décompte d'indemnité pour l'année 2016 qui s'élève à 438,01 € (indemnité de conseil 407,52 € + indemnité budget 30,49 €). Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'attribuer 438,01€ à Mme Monique ROZEC car elle a pleinement effectué son rôle de conseil concernant l'élaboration des budgets de la commune.

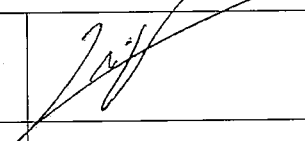
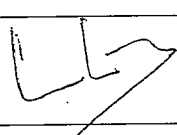
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le versement d'indemnité de conseil 2016 de 438,01 € (indemnité de conseil 407,52 € + indemnité budget 30,49 €) à Mme ROZEC Monique percepteur à la trésorerie de Saint-Calais.

14^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- Logement communal situé 6 rue des écoles : comprenant 2 chambres et, situé au rez-de-chaussée est à louer depuis début novembre 2016 pour un loyer de 380 € mensuel (charges comprises)
- Coût des travaux du commerce : s'élève à 18 200 € environ HT (le récapitulatif sera transmis ultérieurement)
- Sainte Barbe : aura lieu le samedi 3 décembre 2016. Organisation du pot d'accueil entre les conseillers.
- Prise de dates :
 - Commission PLUi : Monsieur le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de participer à la commission PLUi concernant l'élaboration du PLUi, se sont désignés : Louis Baussan, Cyrille Pelletier, Florence Barbier, Jean-Marie Froger, Pierrette Bunel, par principe une convocation sera envoyée à tous les conseillers
 - Commission Travaux : le 26 novembre 2016 à 10h30 à la mairie
 - Commission Communication pour le bulletin municipal à voir avec Sandrine Weinhard
- Date à retenir :
 - Fête de Noël de l'école le samedi 10 décembre 2016 à 14h30 à la salle des fêtes de l'école Gustave Billard, à cette occasion, l'association des bancs d'école organisera une tombola, vente de marrons,...
 - Cérémonie des vœux le dimanche 8 janvier 2017 à 11h à la salle Hélène Bertaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU	
Cédric CATOIS Secrétaire de séance		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETTIER	